



Consultation sur l'éventualité d'un accord de libre-échange avec la Thaïlande

Mémoire présenté à Affaires mondiales Canada

Janvier 2026

Table des matières

Présentation Les Éleveurs de porcs du Québec	3
Responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec	4
Importance du secteur porcin québécois	5
Portrait du marché thaïlandais.....	5
Obstacles au commerce du porc avec la Thaïlande	6
1. Exigences sanitaires particulièrement restrictives	6
2. Processus d'approbation des établissements complexe et opaque	7
3. Divergences réglementaires et exigences techniques spécifiques	7
4. Protection du secteur porcin domestique	8
Enjeux pour le secteur dans le cadre d'un accord de libre-échange (ALE)	8
Support du secteur porcin	9
Conclusion	12
Contacts.....	13

Présentation

Les Éleveurs de porcs du Québec

Depuis 1966, les Éleveurs de porcs du Québec (ÉPQ) ont comme mission de représenter et de promouvoir les intérêts de tous les producteurs et productrices de porcs de la province en valorisant leur profession ainsi que leur produit. Nous veillons sur les conditions de mises en marché en nous assurant qu'ils permettent d'assurer la prospérité et la pérennité des entreprises porcines québécoises. Nous entretenons ainsi des liens accrus avec les autres acteurs de la filière porcine, les intervenants régionaux, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté afin de pouvoir mener notre mission à bien.

Les ÉPQ représentent plus de 2 400 éleveurs et éleveuses de porcs répartis à l'échelle du Québec, dont 25 % ont moins de 40 ans et représentent la relève du secteur et 32 % sont des femmes. La filière porcine québécoise emploie 38 000 personnes, directement et indirectement.

Environ 70 % de la production porcine québécoise est exportée, dans environ 70 pays, ce qui fait du porc du Québec un produit très prisé partout dans le monde. Ces exportations totalisent un peu plus de 2 milliards de dollars et représentent 45 % des exportations totales de viande de porc du Canada et 5 % du commerce mondial.

Au Québec, le secteur porcin génère des retombées économiques de plus de 3,7 milliards de dollars. Les éleveuses et éleveurs de porcs sont fiers de contribuer au développement économique et de nourrir quotidiennement les Québécois et Québécoises. Localement, la viande fraîche de chez nous répond à près de 80 % de la demande des consommateurs et consommatrices du Québec. Les produits de porcs sont transformés à 100 % au Québec, ce qui permet de maximiser les retombées en permettant de conserver la pleine valeur ajoutée.

Responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec

Les ÉPQ assument un leadership continu en matière de responsabilité sociale, de santé et bien-être animal et d'écoresponsabilité. En 2014, l'organisation a par ailleurs été la première organisation porcine au monde à s'être dotée d'un plan de responsabilité sociale. Le plus récent bilan en matière de responsabilité sociale a été déposé en novembre 2025. Il détaille les progrès réalisés dans tous les volets de la responsabilité sociale, soit la gouvernance, la performance économique, le bien-être animal, la santé animale et la salubrité, la gestion de l'environnement et le mieux-être des travailleurs et travailleuses et les relations avec la communauté. En 2026, les ÉPQ poursuivent leurs efforts en préparant un nouveau plan de responsabilité sociale qui sera adopté en juin. Cette démarche démontre l'innovation dont l'organisation et les éleveurs et éleveuses font preuve au quotidien.

De plus, en 2023, les ÉPQ ont adopté une charte sur l'équité, la diversité et l'inclusion, devenant ainsi, au Québec, la première organisation syndicale agricole à le faire.

Importance du secteur porcin québécois

À l'heure actuelle, les exportations de porc québécois sont fortement concentrées sur un nombre restreint de marchés, en particulier les États-Unis. Cette concentration accroît la vulnérabilité du secteur face aux tensions commerciales, aux changements réglementaires, aux différends sanitaires et aux chocs géopolitiques. Dans ce contexte, la diversification des débouchés constitue un enjeu stratégique majeur afin de renforcer la résilience de la filière et de réduire les risques associés à une dépendance excessive à un seul marché.

Les Éleveurs de porcs du Québec suivent donc avec attention toute initiative visant à élargir l'accès à de nouveaux marchés, notamment en Asie. Toutefois, cette ouverture doit s'inscrire dans une approche réaliste et équilibrée, tenant compte des conditions effectives d'accès aux marchés, des exigences sanitaires et des retombées concrètes pour les producteurs et productrices. Dans cette perspective, l'analyse d'un éventuel accord de libre-échange avec la Thaïlande revêt une importance particulière, puisque le secteur porcin québécois ne bénéficie actuellement d'aucun accès réel à ce marché.

Portrait du marché thaïlandais

La Thaïlande constitue l'un des marchés porcins les plus importants et les plus dynamiques d'Asie du Sud-Est. Avec une population d'environ 70 millions d'habitants, le pays compte une très large base de consommateurs de porc, cette viande occupant une place centrale dans l'alimentation et dans la culture culinaire thaïlandaise. Contrairement à d'autres pays de la région, le porc est la protéine animale la plus consommée en Thaïlande et est présent dans une grande diversité de plats, tant dans la cuisine domestique que dans la restauration commerciale. Le porc est omniprésent dans l'alimentation quotidienne. Cette consommation généralisée fait du porc un produit stratégique du point de vue de la sécurité alimentaire et de la stabilité des prix pour les ménages thaïlandais.

La Thaïlande dispose également d'un secteur porcin domestique important, relativement bien structuré et majoritairement orienté vers l'approvisionnement du marché intérieur. La production porcine nationale est suffisante pour répondre à l'essentiel de la demande, ce qui permet au pays de maintenir un haut niveau d'autosuffisance. En parallèle, la Thaïlande est aussi présente sur les marchés régionaux à titre d'exportatrice, notamment vers certains pays voisins, ce qui reflète la capacité du secteur à produire des volumes importants.

Sur le plan des consommateurs, la quasi-totalité de la population thaïlandaise consomme du porc, à l'exception de certaines minorités religieuses. Cette large acceptation sociale distingue fortement la Thaïlande d'autres marchés asiatiques où la consommation porcine est plus limitée ou segmentée. Le nombre élevé de consommateurs, combiné à une demande stable et culturellement ancrée, fait du porc un pilier du système alimentaire thaïlandais.

Ainsi, le marché porcin thaïlandais se caractérise par une consommation élevée, une base de consommateurs étendue et un rôle central du porc dans l'alimentation nationale, ce qui en fait, sur le plan théorique, un marché d'envergure pour les produits porcins.

Obstacles au commerce du porc avec la Thaïlande

Malgré l'importance du porc dans l'alimentation et la culture culinaire de la Thaïlande, le porc canadien ne bénéficie actuellement d'aucun accès réel à ce marché. Cette situation ne s'explique pas par l'absence de demande, mais par un ensemble de barrières sanitaires, réglementaires et commerciales qui, combinées, excluent *de facto* les exportations canadiennes. Ces obstacles constituent l'enjeu central à considérer dans le cadre d'une éventuelle négociation d'un accord de libre-échange.

1. Exigences sanitaires particulièrement restrictives

La Thaïlande applique un régime sanitaire strict pour les produits porcins, fondé sur une approche de prévention maximale des maladies animales. Les autorités thaïlandaises

accordent une importance particulière à des maladies telles que la peste porcine africaine qui ont un impact économique et social majeur sur leur secteur porcin domestique.

Contrairement à plusieurs partenaires commerciaux du Canada, la Thaïlande ne reconnaît pas pleinement le principe de zonage sanitaire. Cette absence de reconnaissance signifie que le pays peut refuser l'accès au marché à l'ensemble d'un pays exportateur en cas de risque perçu, sans distinction entre les régions touchées et les zones indemnes. Cette approche limite fortement la capacité du Canada à démontrer la sécurité sanitaire de ses exportations, même lorsque des mesures de contrôle et de surveillance rigoureuses sont en place.

2. Processus d'approbation des établissements complexe et opaque

Dans les rares cas où des discussions techniques sont amorcées, le processus d'approbation des établissements demeure lourd, long et peu prévisible. Il inclut généralement des audits, des inspections sur place et une reconnaissance formelle des systèmes de contrôle du pays exportateur. L'absence de délais clairs et de mécanismes de suivi accroît l'incertitude pour les exportateurs et limite l'intérêt d'investir dans une démarche d'accès au marché.

Cette opacité administrative constitue une barrière non tarifaire importante, qui favorise les fournisseurs déjà reconnus ou les partenaires régionaux jugés stratégiques par la Thaïlande.

3. Divergences réglementaires et exigences techniques spécifiques

La Thaïlande applique également des exigences réglementaires qui diffèrent de celles en vigueur au Canada. L'interdiction de la ractopamine (même si l'utilisation de cet additif est interdite par l'industrie), les exigences spécifiques en matière de résidus, d'additifs alimentaires et de méthodes de production imposent des ajustements importants aux exportateurs potentiels.

Ces divergences réglementaires augmentent les coûts de conformité et réduisent la compétitivité des produits canadiens, en particulier dans un contexte où l'accès au marché

n'est pas garanti. Elles constituent un obstacle supplémentaire à l'établissement de flux commerciaux réguliers.

4. Protection du secteur porcin domestique

Enfin, ces barrières sanitaires et réglementaires s'inscrivent dans une volonté plus large de protéger le secteur porcin thaïlandais. Le porc étant une protéine centrale pour les consommateurs, le gouvernement cherche à préserver la stabilité de l'approvisionnement et des prix, ainsi qu'à soutenir les producteurs locaux face à la concurrence internationale.

Cette protection se traduit par une combinaison de barrières non tarifaires strictes et, en l'absence d'accord de libre-échange, par des droits de douane élevés. Dans ce contexte, les normes sanitaires jouent également un rôle de mécanisme de gestion des importations.

Enjeux pour le secteur dans le cadre d'un accord de libre-échange (ALE)

La négociation d'un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et la Thaïlande soulève des enjeux structurants pour le secteur porcin québécois. Contrairement à d'autres partenaires commerciaux, le porc canadien ne bénéficie actuellement d'aucun accès effectif au marché thaïlandais. Dans ce contexte, un accord de libre-échange représente une opportunité, mais également un risque important s'il ne permet pas de corriger les obstacles existants.

Le premier enjeu concerne le risque de conclure un accord sans retombées concrètes pour le secteur porcin. Un ALE qui ne s'accompagnerait pas d'avancées réelles sur le plan sanitaire et réglementaire créerait des attentes sans bénéfices tangibles pour les producteurs et productrices. Le porc pourrait ainsi être exclu *de facto* des gains de l'accord, malgré son importance stratégique dans l'économie québécoise et canadienne. Un tel scénario minerait la pertinence même de l'accord pour le secteur.

Un second enjeu majeur réside dans le caractère potentiellement asymétrique des engagements. Un accord de libre-échange pourrait entraîner une ouverture accrue du

marché canadien à certains produits thaïlandais, alors que les exportations canadiennes de porc demeurerait bloquées.

La crédibilité des engagements sanitaires constitue également un enjeu central. Les accords de libre-échange comportent généralement des chapitres sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, mais ceux-ci demeurent souvent de nature déclaratoire. En l'absence de mécanismes opérationnels clairs, incluant la reconnaissance du zonage sanitaire, des procédures de certification applicables et des échéanciers précis, ces dispositions risquent de ne produire aucun effet concret pour le porc. Pour le secteur porcin, un ALE ne peut être considéré comme bénéfique sans garanties techniques réelles.

Un autre enjeu important concerne le risque de précédent. Accepter un accord avec la Thaïlande sans gains significatifs pour le porc pourrait affaiblir la position du Canada dans ses négociations futures avec d'autres partenaires asiatiques. Cela enverrait le signal que l'exclusion du porc ou le maintien de barrières sanitaires strictes est acceptable dans les accords commerciaux, réduisant le levier canadien sur des enjeux clés comme le zonage et la reconnaissance des systèmes sanitaires.

Enfin, un enjeu de crédibilité envers les producteurs et productrices doit être pris en compte. Le discours sur la diversification des marchés, notamment vers l'Asie, suscite des attentes élevées au sein du secteur porcin. La conclusion d'un accord sans retombées concrètes risquerait de créer une déconnexion entre les objectifs affichés de la politique commerciale et la réalité vécue par les producteurs, ce qui pourrait éroder la confiance envers les processus de négociation.

Dans ce contexte, l'enjeu central pour le secteur porcin québécois n'est pas la signature d'un accord en soi, mais la capacité de celui-ci à lever les obstacles existants et à générer des bénéfices réels, mesurables et durables.

Support du secteur porcin

Les Éleveurs de porcs du Québec reconnaissent l'intérêt stratégique d'explorer un rapprochement commercial avec la Thaïlande, notamment dans une perspective de

diversification des marchés en Asie. Toutefois, compte tenu de l'absence actuelle d'accès au marché thaïlandais pour le porc canadien, l'appui du secteur porcin à un éventuel accord de libre-échange doit être conditionnel à des avancées concrètes et vérifiables. Un accord symbolique ne saurait répondre aux besoins du secteur.

En premier lieu, la reconnaissance explicite du principe de zonage sanitaire constitue une condition essentielle. Le secteur porcin ne peut appuyer un accord sans mécanisme permettant de limiter les restrictions commerciales aux seules zones affectées en cas d'écllosion de maladie animale. La reconnaissance du zonage est un prérequis fondamental pour réduire le risque d'interruption complète des échanges et pour assurer une prévisibilité minimale aux exportateurs.

Deuxièmement, l'accord doit être accompagné de la négociation et de la mise en œuvre d'un protocole sanitaire bilatéral clair, applicable et pleinement opérationnel pour la viande porcine. Ce protocole doit permettre l'émission de certificats d'exportation reconnus par les autorités thaïlandaises et inclure des procédures transparentes d'approbation des établissements. Sans ce cadre technique, les dispositions commerciales de l'accord demeurerait sans effet pour le secteur porcin.

Troisièmement, des mécanismes institutionnels de coopération sanitaire doivent être prévus. Ceux-ci devraient inclure un dialogue régulier entre autorités compétentes, des comités techniques spécialisés et des mécanismes de résolution rapide des différends sanitaires. L'objectif est de prévenir l'utilisation de mesures sanitaires comme barrières non tarifaires et d'assurer une application cohérente et prévisible des règles.

Quatrièmement, une approche graduelle et pragmatique de l'accès au marché devrait être envisagée. Dans un premier temps, l'ouverture pourrait porter sur certains produits à plus faible sensibilité ou sur des segments spécifiques, comme les produits transformés, avant d'envisager une expansion progressive. Une telle approche favoriserait l'instauration d'un climat de confiance tout en limitant les risques pour les deux parties.

Enfin, il est essentiel que le secteur porcin soit explicitement inclus dans le champ d'application de l'accord. Toute exclusion implicite ou explicite du porc compromettrait la

capacité du secteur à tirer des bénéfices de l'accord et créerait un précédent défavorable pour les négociations futures.

En somme, l'appui du secteur porcin québécois à un accord Canada–Thaïlande repose sur la capacité de celui-ci à lever les obstacles actuels, à sécuriser l'accès au marché et à générer des retombées concrètes, mesurables et durables pour les producteurs et productrices.

Conclusion

Les Éleveurs de porcs du Québec reconnaissent l'importance stratégique de la Thaïlande dans le paysage agroalimentaire asiatique, ainsi que l'intérêt du Canada à diversifier ses relations commerciales dans la région. Le marché porcin thaïlandais se distingue par une consommation élevée, une base de consommateurs étendue et un rôle central du porc dans l'alimentation nationale. Sur le plan théorique, il s'agit donc d'un marché d'envergure.

Toutefois, en l'état actuel, le porc canadien ne bénéficie d'aucun accès effectif à ce marché. Cette situation découle de barrières sanitaires, réglementaires et commerciales structurantes qui excluent de facto les exportations canadiennes de porc, indépendamment de la demande intérieure thaïlandaise. Dans ce contexte, la conclusion d'un accord de libre-échange ne saurait être considérée comme bénéfique pour le secteur porcin québécois si elle ne permet pas de lever ces obstacles de manière concrète et vérifiable.

Les Éleveurs de porcs du Québec réitèrent donc que leur appui à un éventuel accord Canada–Thaïlande est conditionnel à l'inclusion explicite du secteur porcin et à l'obtention d'avancées réelles en matière d'accès au marché. La reconnaissance du zonage sanitaire, la mise en œuvre d'un protocole sanitaire bilatéral opérationnel et l'instauration de mécanismes de coopération technique constituent des éléments essentiels pour assurer la crédibilité et l'efficacité d'un tel accord.

En l'absence de ces garanties, un accord risquerait de demeurer symbolique pour le secteur porcin et de créer des attentes sans retombées concrètes pour les producteurs et productrices. À l'inverse, un accord qui répondrait aux conditions identifiées pourrait contribuer, à terme, à renforcer la résilience du secteur porcin québécois et à soutenir une diversification des marchés fondée sur des bénéfices réels, mesurables et durables.

Contacts

Pour toutes questions se rapportant à ce document, vous pouvez contacter

Sophie Perreault
Directrice générale
sperreault@leseleveursdeporcs.quebec

Tristan Deslauriers
Directeur des relations publiques et secrétaire général
tdeslauriers@leseleveursdeporcs.quebec, 819-388-3504